

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 29 Novembre

ESPIONNAGE & TRAHISON

L'affaire du capitaine Dreyfus, accusé d'entretenir avec l'étranger des correspondances coupables et de lui avoir livré les secrets de notre organisation militaire, et nos plans de campagne en cas de guerre avec nos voisins, avait vivement surexcité l'opinion publique; l'arrestation de deux espions allemands à Paris vient encore d'ajouter à cette légitime émotion. Si le patriotisme a le droit de s'indigner, à la pensée qu'il se soit trouvé un Français, et surtout un soldat, assez vil, assez misérable, pour trahir sa patrie et jouer à son égard le rôle de Judas, l'amour du pays n'a pas moins raison de s'alarmer des agissements aussi mystérieux que coupables auxquels se livrent parmi nous les espions soudoyés par l'étranger.

Nous n'ignorons pas que l'on nous accuse volontiers chez nos voisins de voir partout des adversaires et des traîtres et de nous poser en victimes. Ces reproches pourraient paraître légitimes si des faits aussi nombreux qu'incontestables ne venaient à chaque instant prouver que nos plaintes ne sont que trop fondées.

Le mot de trahison a été souvent lancé, en ces derniers temps, surtout depuis la guerre funeste de 1870, et ce mot, il faut bien en convenir, évoque dans notre esprit des souvenirs douloureux qui sont de nature à légitimer nos appréhensions. Sans doute l'opinion publique, surexcitée, peut exagérer les choses et voir des coupables là où il n'y a eu que légèreté; mais il ne saurait déplaire à tout patriote sincère de voir ainsi le public s'alarmer lorsque des faits comme ceux qui sont reprochés au capitaine Dreyfus parviennent à ses oreilles. L'opinion publique, d'accord avec la morale, a toujours considéré la trahison comme la plus odieuse des lâchetés. L'histoire nous apprend avec quelle sévérité nos pères punissaient les traîtres. La civilisation, en adoucissant les mœurs,

a diminué la rigueur des châtements qui leur sont infligés, mais elle n'a rien enlevé à l'odieux de leur forfait, car elle considère encore la trahison comme un crime de lèse-majesté humaine.

Le code de justice militaire a prévu la trahison dans son article 205. Il punit de mort tout militaire :

1° Qui livre à l'ennemi ou dans l'intérêt de l'ennemi, soit les plans des places de guerre et des arsenaux maritimes, des ports ou des rades, ou le secret d'une opération, d'une expédition ou d'une négociation;

2° Qui entretient des intelligences avec l'ennemi dans le but de favoriser ses entreprises.

L'article 206 du même code considère comme espion et punit aussi de mort avec dégradation :

« Tout militaire qui procure à l'ennemi des documents ou renseignements susceptibles de nuire aux opérations de l'armée ou de compromettre la sécurité des places-postes, ou autres établissements militaires. »

Ces textes sont explicites et ne sauraient donner lieu à aucune ambiguïté. S'il est prouvé que le capitaine Dreyfus a méconnu ses devoirs d'officier et de soldat et qu'il a trahi sa patrie, il faut que les rigueurs de la loi lui soient appliquées et qu'une légitime satisfaction soit donnée à l'opinion publique. On peut parfois excuser un parricide; il n'y a jamais d'excuse pour les traîtres.

Quant aux espions qui profitent de l'hospitalité que nous leur accordons pour lever les plans de nos places fortes et se procurer à prix d'argent ou autrement des renseignements sur l'organisation de notre défense, sur la mobilisation de notre armée en cas de guerre, ils sont punis par la loi de 1886 qui n'est pas, il faut bien le reconnaître, d'une sévérité excessive, surtout si on la compare aux lois des pays voisins qui ont pour objet de réprimer ce délit.

On ne saurait trop blâmer la manie de voir des espions partout. Comme cela avait lieu à Paris pendant le siège, mais sans se

laisser aller à une exagération ridicule, on peut dire cependant que le nombre des étrangers qui viennent en France pour se renseigner, espionner et fournir à leur gouvernement des documents concernant notre armement, l'état de nos places fortes, etc, etc, est plus considérable qu'on ne le croit généralement.

Il est un fait certain et profondément regrettable, c'est que nous accueillons les étrangers avec une facilité et une générosité aussi peu raisonnable que raisonnée. Qui peut affirmer que parmi ces personnages exotiques de toutes les conditions, que nous coudoyons chaque jour et à qui nous serrons peut-être la main comme à des amis, il n'y a pas des espions? Nous sommes un peuple véritablement trop léger. Sans doute, nous sommes pénétrés du danger auquel nous sommes exposés, mais nous ne faisons rien pour le conjurer; nous persévérons dans les errements qui nous ont été fatals. C'est ainsi que malgré nos désastres de 1870, nous faisons à nos ennemis les honneurs de notre domicile et nous leur accordons une place à notre foyer. Et quand ils savent ce qu'ils voulaient savoir, et qu'ils possèdent ce qu'ils étaient venus chercher, ils repassent la frontière en se riant de notre naïve confiance.

On ne saurait s'empêcher de faire de tristes réflexions lorsque l'on songe qu'il faut une affaire comme celle dans laquelle le capitaine Dreyfus est impliqué, pour nous faire sortir de notre torpeur et décider la police à exercer quelque surveillance à l'égard de certains individus aux allures louches et suspectes, et à leur mettre la main au collet quand elle les a pris, comme on dit, la main dans le sac.

Eh bien! c'est être par trop naïf que de se montrer aussi confiants envers des individus qui portent au fond de leur cœur une haine implacable contre la France.

Quand la confiance est poussée à cette extrême limite, elle devient de la bêtise, car elle peut avoir pour conséquence de causer un mal irréparable. J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 27 novembre 1894

M. Coutant dépose une proposition de loi tendant à voter une amnistie en faveur de tous les condamnés pour faits politiques.

L'orateur demande l'urgence.

L'urgence, combattue par M. Charles Dupuy, président du Conseil, est repoussée par 355 voix contre 133.

La proposition de loi est renvoyée aux bureaux.

M. Odilon-Barrot adresse à M. le Ministre de la Justice une question relative à l'affaire Favette.

On se rappelle qu'à la suite d'un examen fait par la Cour des Comptes, celle-ci a relevé des dépenses exagérées de voitures, qui auraient été faites par M. Favette, alors qu'il était chef de cabinet du Ministre de la Justice et ensuite chef du cabinet du Ministre du Commerce.

La Chambre, saisie de la question, a voté, le 29 octobre dernier, un ordre du jour invitant le gouvernement à donner la suite qu'elle comporte aux observations de la Cour des Comptes.

M. le Ministre de la Justice a transmis le dossier de l'affaire au Procureur général à Paris, et une instruction judiciaire a été ouverte.

M. Odilon-Barrot demande à M. le Ministre de la Justice d'où proviennent les lenteurs de l'instruction, et s'il est préoccupé d'empêcher que l'affaire ne tombe caduque par suite de la prescription. Le délit, s'il y en a, serait en effet prescrit le 8 décembre prochain.

M. Guérin, ministre de la Justice, répond qu'il n'y a pas d'inquiétude à concevoir sur ce point, la prescription a été interrompue par un acte judiciaire à la date du 30 octobre dernier.

M. Odilon-Barrot prend acte de cette déclaration.

L'incident est clos.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant approbation de l'engagement signé à Paris le 6 février 1893 pour régler, en matière de tarif douanier, les relations commerciales entre la France et le Canada.

MADAGASCAR

Par 377 voix contre 143, la Chambre a voté le projet de loi relatif aux crédits de Madagascar. Une discussion s'était engagée, avant ce vote, entre le Ministre de la Guerre et M. le colonel Guérin, sur la composition même du corps expéditionnaire.

La Chambre a finalement repoussé, par 305

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 13

MISÉ FERÉOL

Par JACQUES VINCENT

XIII

Comment affirmer ce qu'elle démentirait elle-même? Au moins eût-elle voulu se persuader qu'elle était sincère? Il lui semblait presque que l'oubli eût été facile s'il eût été certain de n'être pas aimé, et c'était ce doute qui, dans le plus profond de son cœur, l'épouvantait.

Un matin Pierre était au Grand-Palun, où des ouvriers, sous la direction de Massol, posaient déjà les premiers jalons, quand il aperçut Honorat qui venait à lui. Ne pouvant esquiver la rencontre, Pierre essaya de composer son visage.

— Vous m'excusez, dit le jeune capitaine de son air franc et alerte, si je vous poursuis jusqu'ici. Nous ne sommes guère étonnés de ne pas vous avoir revu; vos travaux vous absorbent entièrement, nous le comprenons. Mais, ma foi, je n'ai pas su résister au désir de vous serrer la main.

Pierre balbutia quelques remerciements.

— Eh bien! où en est-on ici? reprit Honorat. Je voudrais déjà voir piocher dans tout ça. Encore une fois, je ne me lasse pas de le répéter, c'est magnifique, savez-vous, ce que vous allez faire... Quel beau souvenir vous nous laisserez à tous.

— Je n'attends de reconnaissance de personne,

répliqua Pierre sèchement.

Un peu interdit, Honorat le regarda, et comme étonné de l'avoir blessé :

— Pardonnez-moi, répliqua-t-il, je dis tout bonnement ce que je pense, sans prendre de mitaines. Je suis encore un matelot. L'écorce est dure, mais le dedans vaut mieux que l'enveloppe.

— Vous m'avez mal compris, balbutia Pierre, honteux de son peu d'empire sur lui-même; je me dérends simplement d'une gratitude qui ne m'est point due pour une affaire dont, après tout, je bénéficie.

— Bénéficie ou non, votre œuvre n'en est pas moins superbe... A propos, vous n'oubliez pas votre promesse?

— Ma promesse?

— Mais oui. Ne devez-vous pas être mon témoin! Je me marie dans quinze jours.

Tout à son bonheur, le jeune capitaine pour suivit :

— C'est Mlle Claire qui sera la fille d'honneur d'Albine. Naturellement, c'est vous qui l'escorterez. Toutes les chances nous tombent à la fois. M. Rémond m'a forcé à accepter d'avance une demi-année d'appointements. Aussi, je vais de ce pas louer à la Bastide une petite maison en bon air, au bord du Rhône, presque en face de la Tour. Vous comprenez, maintenant que me voilà riche, avant tout, je veux mettre ma femme à l'abri de la peste.

Pierre n'écoutait plus. Une idée lui avait surgi tout à coup.

— Il y a longtemps, demanda-t-il, que vous aviez le projet d'épouser votre cousine.

— Ma foi, je ne saurais vraiment pas vous ré-

pondre. Je l'aimais tout gamin, et je la considérais déjà comme ma femme. Je n'ai jamais eu d'autre but que de vivre pour elle. Je mourrais si je la perdais. Quant au mariage, il n'en avait jamais été question jusqu'à présent. L'avenir était bien incertain. En ménage, il faut penser aux enfants, et l'augmentation de la famille, c'est de la dépense de plus. Nous avions déjà assez de peine à arriver. Mais mon grade de capitaine, mon commandement de la Claire, des appointements superbes... J'ai demandé Albine, le père a dit oui. Ça ne change pas grand chose à mes sentiments pour elle.

— Mais... elle? demanda Pierre.

— Elle!

— C'est une réflexion que je hasarde... indiscrètement peut-être?...

— Indiscrètement! Comment donc! Je vous supplie de ne pas croire que vous puissiez jamais être indiscrète avec moi. Une fois pour toutes, c'est entendu n'est-ce pas, nous sommes deux amis?...

— Mon Dieu, on s'abuse parfois sur les affections d'enfance, reprit Pierre; votre cousine a été élevée avec vous, et il pourrait se faire qu'elle n'eût pour vous que des sentiments fraternels...

Honorat devint soudain sérieux.

— Ah! mon Dieu! qu'est-ce que vous me dites là?

— Je hasarde une simple question.

— Mais c'est que vous avez raison, parbleu! je n'aurais jamais pensé à cela.

Et après une courte pause :

— Au fait, c'est très juste. Je n'en sais rien du tout, moi, si elle m'aime... autrement que comme un frère, mais je vais le lui demander... Mon

Dieu! si je m'étais trompé!...

Avec la franchise toute spontanée de sa nature et sans songer à dissimuler ses inquiétudes, il témoigna à Pierre sa reconnaissance pour cette marque d'intérêt et de raison. Avant de le quitter :

— Merci encore de votre bon conseil, dit-il en lui serrant fortement la main, il vient d'un véritable ami. Mais, soyez tranquille, je lui aurai parlé dès ce soir, et demain je reviendrai vous dire ce qu'il en est.

Le cœur se reprend vite à l'espoir. Pierre se crut sauvé. Cette explication allait nécessairement amener entre Albine et Honorat une confession sincère. Habitué à ne rien se cacher l'un à l'autre, se connaissant assez pour se deviner, au besoin, sous les hésitations et les réticences, la vérité jaillirait aisément de cet entretien. Pour lui, c'était la vérité seule qu'il demandait, cette vérité dont il attendait le bonheur ou du moins quelque raison d'oubli.

Avec quelle impatience, le lendemain, il attendait l'heure où Honorat devait venir! Il s'était assis sur un tertre, regardant la route. De ce qu'il allait apprendre dépendait toute sa vie. Enfin, il aperçut le jeune capitaine. A son air enjoué, Pierre comprit que tout était bien perdu.

— Eh bien! c'est fait, s'écria le marin, sa belle physionomie radieuse, c'est fait! Nous nous sommes expliqués. Ah! mon cher ami, elle m'aime!... comme je l'aime... comme son fiancé, comme son mari! — Oui, continua-t-il en s'asseyant auprès de Pierre, j'ai un fameux poids de moins sur la poitrine. Vous pouvez vous vanter de m'avoir donné une belle peur. Mais c'est égal, il valait

voix contre 225, la proposition de M. Guérin, tendant à ce qu'aucune unité ou portion d'unité de la mobilisation en France ne fût envoyée à Madagascar en dehors du génie, de l'artillerie et des services administratifs.

Dépenses de l'Expédition

Enfin, M. Pelletan a combattu le projet financier de M. Poincaré, qui consiste à créer parmi les services spéciaux du Trésor un compte intitulé : « Dépenses de l'expédition de Madagascar. » Pour pourvoir à ces dépenses, le Ministre des Finances est autorisé à remettre à la Caisse des Dépôts et Consignations, jusqu'à concurrence d'une somme de 65 millions, des obligations amortissables au moyen d'annuités qui seront terminées en 1923. D'après M. Pelletan, ouvrir un compte spécial serait abandonner le principe de l'unité budgétaire, diminuer, sinon supprimer le contrôle parlementaire.

A ces objections, le Ministre des Finances a répondu que ce compte spécial serait plutôt une sorte de budget-annexe avec un point différent pour l'exécution des services.

M. Poincaré a ajouté qu'il avait eu recours à un emprunt de trésorerie, plutôt qu'à un emprunt public, parce que la modération relative de la somme à emprunter rendait le dernier moyen au moins inutile.

Mosambique, 27 novembre.

La colonne d'infanterie de marine commandée par le capitaine Martini, qui formait l'escorte du résident général et qui, avec MM. Ranchot et d'Anthouard, est arrivée à Majunga le 21, va être dirigée vers la Réunion afin de s'y reposer et de s'y refaire.

Les conditions dans lesquelles elle a effectué le long trajet de Tananarive à Majunga, malgré de grandes difficultés, sont considérées comme étant de bon augure pour le résultat final de l'expédition.

Les autorités hovas ont tenté à diverses reprises de lui faire rebrousser chemin vers Tananarive.

Par suite de l'insuccès des manœuvres ourdies en ce sens, la position du premier Ministre se trouverait très affaiblie.

INFORMATIONS

Victor Duruy

Paris, 28 novembre.

M. Victor Duruy, ancien ministre de l'instruction publique sous l'Empire, vient de succomber à une congestion pulmonaire. Il était âgé de quatre-vingt-trois ans.

Les obsèques de M. Duruy ont été célébrées hier à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise). Un fourgon des pompes funèbres a directement transporté dans cette localité le corps de l'éminent historien.

Dans le train spécial parti de la gare de Lyon, se trouvaient M. du Taiguy, représentant le président de la République, M. Leygues, ministre de l'instruction publique, et le personnel de son cabinet, les quatre directeurs de son département : MM. Buisson, Liard, Roujon et Rabier ; MM. Gréard, Boissier et Lavis, de l'Académie, M. Larroumet et plusieurs de ses collègues représentant les différentes sections de l'Institut ; tous les doyens des facultés et plusieurs personnalités politiques.

mieux savoir à quoi s'en tenir.

Un flot de sang monta aux joues de Pierre, ses tempes battaient à l'étourdir.

— Mon Dieu ! Est-ce que vous souffrez ? demanda Honorat en se levant vivement.

— Un peu de fatigue, balbutia Pierre.

— Prenez garde, il faut vous soigner ; dans ce pays, les premières chaleurs sont souvent dangereuses, surtout quand on n'est pas acclimaté. Voulez-vous que je cours à Arles vous chercher un médecin ?

— Non, non, merci ; ce n'est rien.

— Mais il faut rentrer, je vais vous reconduire.

— C'est inutile, répliqua Pierre avec impatience.

— Alors, je vous laisse, dit Honorat, se sentant presque infortuné, mais n'oubliez pas le grand jour.

Pierre n'eut pas la force de répondre.

Deux semaines plus tard, l'inéxorable fait s'accomplir.

XIV

Albine était mariée, et une affreuse douleur couvrait toujours dans l'âme de Pierre. Au fond de lui, il gardait la pensée qu'elle s'était dévouée, sacrifiée. Cependant, tout désastre sans retour amène forcément la résignation, l'apaisement. On ne lutte pas contre l'impossible. Il comprenait qu'il ne lui restait qu'à oublier. Il y travaillait en se plongeant tout entier dans son œuvre. Sous la direction de Massol, devenu bien vite son ami, il commençait à s'initier aux théories les plus ardues, s'étonnant lui-même de son goût pour une

L'Affaire Dreyfus

Un journal du matin rapporte, à propos de l'affaire Dreyfus, que l'instruction serait entravée par l'absence au dossier de certaines pièces dont le gouvernement de Paris aurait demandé la communication.

Nous pouvons affirmer que le gouvernement de Paris n'est jamais intervenu auprès du rapporteur du 1^{er} Conseil de guerre, depuis le jour où il lui a transmis le dossier avec ordre d'informer.

Le rapporteur a tous pouvoirs pour diriger l'instruction ; il est seul juge des moyens à employer, et nous tenons de source certaine que, si le général Sausser avait cru pouvoir intervenir en cette malheureuse affaire, c'eût été pour hâter le cours de la Justice.

Les Ukases du Tsar

Saint-Petersbourg, 28 novembre.

Les passages les plus importants du manifeste de l'Empereur concernent les allègements pécuniaires accordés aux classes de la population (nobles et paysans) qui se livrent à l'agriculture.

Le taux de l'intérêt des prêts de la Banque agraire de la noblesse est abaissé de 4 1/2 à 4 0/0, et il est en outre accordé aux nobles des facilités pour l'amortissement de leurs dettes.

Quant aux paysans, ils sont exemptés du paiement de différentes sommes dues à la couronne et en particulier de l'arriéré de leurs impôts.

On a promulgué hier, comme complément du manifeste publié à l'occasion du mariage de l'Empereur, des ukases relatifs aux récompenses allouées aux fonctionnaires et aux diminutions de peine accordées dans l'armée et dans la marine.

La mission Française

Saint-Petersbourg, 28 novembre.

Le tsar Nicolas II a conféré au général de Boisdeffre, chef de la mission française à Saint-Petersbourg, le grand-cordon de l'ordre de St-André.

Le Tsar, en cette circonstance comme en plusieurs autres, a traité le général de Boisdeffre sur le même pied que les princes étrangers venus pour représenter leur pays aux obsèques de l'empereur défunt Alexandre III.

CHINE & JAPON

Yokohama, 27 novembre.

On apprend que le commandant chinois de Port-Arthur avait si bien pris ses dispositions pour battre en retraite, si le combat se dessinait en faveur des Japonais, que ses soldats en ont profité dès le début du combat.

Le général Oyama, se rendant compte de ce fait, se garda bien de couper cette ligne de retraite, et laissa ainsi le passage libre à des milliers de fuyards.

D'autres groupes de fuyards se réfugièrent à bord des navires de guerre qui les attendaient en rade ; ces groupes étaient surtout composés d'officiers, les Japonais ouvrirent un feu nourri sur ces vaisseaux et en coulèrent deux.

D'après un nouveau télégramme reçu, les pertes des chinois sont estimées à 3'000 hommes. Le combat a duré six heures.

Les Japonais attaqueront prochainement New-Chwang et Wei-Hai-Wei ; ils marcheront ensuite sur Pékin.

L'avant-garde de l'armée du général Oyama s'est déjà mise en marche dans la direction de New-Chwang.

science sèche et aride. A cheval de l'aube, sur la lande, des pensées hautes, généreuses, remplissaient son cœur. C'était un champ de bataille qu'il s'agissait de conquérir morceau à morceau, jour à jour.

Le vie nous plie à des obligations amères. Une semaine environ après le mariage d'Albine, il dut aller voir le capitaine, seul maintenant dans sa maison des Sautes. A diverses reprises, ayant rencontré sur la route Honorat et sa femme, ils s'étaient détournés à temps pour les éviter. Mais il ne pouvait éviter leur visite à Romaz. Il les reçut avec quelque contrainte. Le jour même était fait à ces façons singulières et sembla nullement s'en étonner. Albine, d'ailleurs, abrégea l'entrevue.

La guérison ne marche guère sans quelque rechute. Un matin, Pierre ayant appris que Rémond avait emmené le nouveau capitaine à Marseille pour commencer l'armement de la Claire, le soir venu, saisi d'un désir étrange et cruel, il prit la route de la Bastide. Cette pensée qu'elle était là, sans son mari, lui causait un allègement. Il contourna le petit jardin et se tapit dans un massif d'arbres, au bord du Rhône. La maison apparaissait, blonde par la lune ; les lucioles volaient, piquant de flammes les buissons ; mille bruits étouffés agitaient les hautes herbes et les feuillures ; le fleuve roulait ses flots marbrés par les nappes de verdure qui traînaient échevelées sur sa rive. Tout à coup, à une fenêtre, il vit une robe blanche qui s'éclipsa presque aussitôt. Mais au bout d'un instant, Albine reparut sur le perron, descendit au jardin et vint vers une tonnelle, à quelque pas de lui. Une émotion indiscible le saisit. Si près d'elle, séparé seulement par la baie, il entendait presque

Shanghai, 27 novembre.

On confirme qu'un correspondant anglais a été fait prisonnier à Port-Arthur.

Les Japonais le soupçonnent d'être un officier attaché à l'armée chinoise.

On fait des démarches pour faire remettre le journaliste en liberté.

On annonce que les Japonais ont l'intention d'attaquer Wei-Hai-Wei en prenant la place à revers.

Odessa, 27 novembre.

Le croiseur russe Kashoma part pour Vladivostok avec 2,000 hommes de troupes.

Ordre du jour du Mikado

Yokohama, 28 novembre.

Voici le texte de l'ordre du jour envoyé par le Mikado aux troupes qui ont pris et occupé Port-Arthur :

« Port-Arthur, la clef du golfe de Petchili ; Port-Arthur, que l'ennemi considérait comme le rempart de son pays, a été pris par vous d'emblée. Nous sommes fiers de vos services ; mais comme le froid augmente et que la fin des opérations est encore éloignée, conservez-vous en bonne santé afin de pouvoir nous les continuer.

Le vice-roi disgracié

Tien-Tsin, 28 novembre.

Un édit impérial prive le vice-roi Li-Hung-Chang de tous ses insignes et de ses décorations, mais lui conserve son poste de vice-roi.

Le canal des Deux-Mers

A la suite de la constitution définitive de la Commission officielle nommée par décret du Président de la République, pour examiner la question et les divers projets du Canal des Deux-Mers, une lettre vient d'être adressée à M. le Ministre des Travaux publics, au nom des Comités qui avaient sollicité la nomination de ladite Commission.

Les Comités de la Société Nationale d'initiative et de propagande pour l'exécution du Canal des deux-Mers, y est-il dit, ont sollicité l'appui des pouvoirs publics en faveur d'un programme qui avait si unanimement reçu l'adhésion des forces vives du pays.

Ce programme a été ponctuellement suivi, et il ne s'agissait plus que d'obtenir la nomination d'une Commission d'examen pour les divers projets résultant du Concours ouvert entre tous les ingénieurs français, et ensuite la déclaration d'utilité publique du Canal des Deux-Mers.

Ce premier point est acquis aujourd'hui ; grâce à l'initiative de M. Barthou, le Conseil des Ministres a résolu la nomination d'une Commission dont tous les membres sont désignés et qui vient de constituer son bureau définitif.

Les Comités de la Société Nationale remercient ensuite le Ministre des Travaux publics de les avoir aidés à franchir la première étape officielle dans l'accomplissement d'une œuvre d'un puissant intérêt général.

Dans son remarquable rapport au Président de la République, M. Barthou avait démontré clairement et sans appel l'impossibilité technique et économique d'un ancien projet qu'on persistait à présenter ; c'était là indiquer que la Commission n'avait pas à retourner en arrière, mais à examiner les projets ainsi que les éléments nouveaux qui avaient pu se produire sous l'impulsion et l'initiative des groupes de la Société

son souffle. Comment résister à l'envie de se montrer, de lui parler ?... Mais au moment où il allait céder à la tentation, elle se leva et rentra.

A quelques jours de là, Rémond vint lui-même convier Pierre et Massol à dîner.

— Les Feréol sont de la fête, ajouta-t-il, comme annonçant un attrait de plus.

Pierre n'avait aucune raison pour refuser, et son amour-propre eût quelque peu souffert d'éveiller des soupçons du grivois savonnier. Il songea, après tout, que tôt ou tard une rencontre à la Tour était inévitable. Ne valait-il pas mieux l'accepter bravement ? Agité à la pensée de se trouver devant elle, il essayait de se préparer d'avance à dominer son trouble. Quand il arriva au château, Mme Rémond était sur la terrasse, au milieu d'un groupe de femmes. Il ne put retenir un mouvement en apercevant Albine.

— Ah ! voici de Romaz, s'écria la châtelaine. Venez vous asseoir ici. Ces messieurs nous ont quittés pour visiter les fermes, mais j'espère que vous n'avez nulle envie d'aller les rejoindre ?

Pierre prit la place qu'on lui offrait et se jeta avec entrain dans la causerie, s'efforçant d'échapper à l'émoi qui l'étreignait.

Vêtue d'une simple robe de mousseline, légèrement entr'ouverte sur la poitrine, un nœud poncé dans ses lourdes tresses brunes, Albine avait surtout ce charme d'originalité qui la distinguait entre toutes.

Ignorant du monde, un instinct merveilleux lui en faisait deviner les plus insaisissables nuances. Sa tenue un peu grave, son ton posé, son sourire légèrement voilé, sa grâce sévère, lui

Nationale.

C'est pourquoi, après les manifestations qui se sont produites autour du nouveau programme, avec le succès des Expositions de Paris et de Toulouse, on n'a aucun doute sur le résultat des travaux et des études de la Commission.

En terminant leur lettre, les Comités disent qu'il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'utiliser les capitaux français dans une entreprise essentiellement française, et de donner à l'initiative privée, en ce pays où elle n'a guère été encouragée jusqu'à présent, l'essor que souhaitait, si éloquemment le Président du Conseil, dans la séance du 12 novembre dernier.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Distinctions honorifiques

Dans la liste des médailles d'honneur et des mentions honorables parue à l'Officiel, nous relevons, pour le département du Lot, les noms suivants :

Mentions honorables : M. Dach, cordonnier à Cénévières ; M. Lugan, serrurier à Luzech.

Emprunts

Dans sa séance de samedi la chambre des députés a adopté sans discussion :

Un projet de loi tendant à autoriser le département du Lot à contracter un emprunt de 104,483 fr. ;

Un projet de loi tendant à autoriser la ville de Cahors à emprunter une somme de 236,865 fr. et à s'imposer extraordinairement.

Vote de nos députés

Dans le scrutin sur le projet de résolution de M. Henry Boucher qui, en place de conquête totale de Madagascar, demandait l'occupation solide des points de côte, voici comment se sont répartis les votes de nos députés :

M. Talou a voté pour ; MM. Rey et Vival ont voté contre ; M. Lachèze était absent.

Conseil municipal de Cahors

Le conseil municipal se réunira le jeudi 29 novembre courant à 8 h. précises du soir.

Ordre du jour :

Session de novembre.
Nomination des Commissions.
Dépenses imprévues, compte-rendu.
Listes électorales, nomination des délégués.
Désignation des répartiteurs pour 1895.
Suppression de foires, demande du conseil municipal de Vers.

Enfants assistés, vote de la somme à la charge de la commune.

Passage inférieur de la rue Saint-Géry, indemnité de 5,000 francs à payer.

Demandes diverses.
Budget de l'exercice 1895.

Rapports des commissions.

Transport des diphtériques

L'attention du ministre des travaux publics ayant été appelée sur les dangers du transport des diphtériques, qui sont dirigés en assez

donnant une distinction rare. Elle témoignait à Claire une sorte de bonté affectueuse, cette indulgence qu'on a pour une enfant aimable et charmante, et parlait à la mère avec une déférence polie qui pouvait sembler comme une courtoisie suprême, et non la soumission servile d'une inférieure. Tout à coup, à une question de Mme Rémond, sur les travaux du Grand-Palun :

— Albine doit être bien renseignée ! s'écria Claire.

— Comment cela ? demanda la mère.

— Voila trois fois qu'en allant chez elle et ne la rencontrant pas, j'ai attendu et l'ai vue revenir par les marais.

Pierre regarda Albine.

— C'est vrai, répondit-elle simplement. Tu as parfaitement vu, ma chère ; je soigne de la fièvre un de nos pêcheurs à la bordigue du bévadon.

A cet instant, M. Rémond étant survenu avec ses invités, Pierre fut accaparé par Honorat et le capitaine Feréol.

Le dîner se passa sans incident. Les hôtes étaient nombreux. M. de Romaz se trouvait placé assez loin d'Albine. Les Provençaux s'attardent volontiers à table.

Quand on quitta la salle à manger, Pierre, un peu étourdi par la chaleur et peut-être aussi par cette émotion qui persistait en dépit de ses efforts, alla s'asseoir sur la terrasse déserte.

Envahi par un découragement amer, il s'en voulait de sa faiblesse. Pourquoi ne pas se rendre à un fait irrécusable ? Quelle chimère pouvait-il encore caresser ?

(A suivre).

grand nombre sur Paris, une circulaire vient d'être adressée à ce sujet aux compagnies des chemins de fer.

Aux termes de l'instruction ministérielle, les pulvérisateurs destinés à la désinfection des voitures, vont être envoyés de toutes les régions dans les gares de la capitale et dans les principales stations de chaque ligne.

Tout chef de gare averti du transport d'un malade, lui fera réserver un compartiment, où se placeront les personnes l'accompagnant. Si ces personnes montent dans un train de passage sans compartiment libre, les autres voyageurs seront prévenus, afin qu'ils puissent changer de compartiment.

Dès qu'une personne atteinte de diphtérie ou d'une autre maladie contagieuse quittera son compartiment, celui-ci sera aussitôt fermé par l'agent du train, qui fera garer la voiture dès que ce sera possible, pour l'envoyer dans un centre de désinfection.

Gourdon

La neige a fait son apparition dans notre contrée.

A la suite d'une journée très froide, la neige est tombée dans la nuit de lundi à mardi; hier matin, une couche de vingt centimètres recouvrait le sol. Au moment où nous écrivons, elle commence à se fondre.

Tribunal correctionnel

Audience du 26 novembre

Le jeune Jean Frayssé, âgé de 16 ans, demeurant à Gourdon, qui, étant monté sur une bicyclette, parcourait les boulevards à fond de train et heurta Mme François, dans sa course, lui faisant des blessures est condamné à 10 fr. d'amende et aux dépens avec application de la loi Bérenger.

Le père a été déclaré civilement responsable envers l'Etat.

Avis aux chevaliers de la pédale.

— Un sieur D... a été condamné par défaut à six jours de prison pour délit de chasse sans permis. D... est un récidiviste des plus endurcis.

— Un sieur C..., de Rocamadour, a été condamné à 20 francs d'amende pour un délit analogue.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 12 novembre 1894

Présidence de M. Combes, président semestriel

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Jules Monméja archéologue, remerciant la Société de l'avoir admis comme membre correspondant, et dépose un exemplaire du tirage à part d'un article publié dans le *Cosmos* par notre éminent confrère M. Malinowski intitulé: *Les débuts des chemins de fer, leur apogée. La ligne transsibérienne*. Lecture de ce travail sera donnée dans une prochaine séance.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues, entre autres trois fascicules du Journal scientifique *Le Monde des plantes*, offerts par l'auteur M. Paul Constantin. Il signale dans le *Bulletin archéologique* du Périgord, quelques notes sur la prise de Bergerac par les Anglais, publiées par notre confrère M. de Rouméjoux. Ces notes, tirées d'un acte latin, sur parchemin trouvé à la bibliothèque de Cahors, permettraient de préciser la date de la prise de Bergeac, du 3 septembre 1345.

M. Daynard, rappelle à la Société que M. Clément Simon a fait paraître tout récemment, dans le *Bulletin archéologique* de la Corrèze, une étude sur les troubadours du Limousin, d'après un vieux manuscrit qui contient des notes sur les troubadours du Quercy. Ce secrétaire proposerait de demander à M. Clément Simon quelques détails relatifs aux poètes Quercynois, afin de les publier dans notre *Bulletin*. La Société accepte cette proposition.

M. le lieutenant-colonel Blin, donne lecture de notes biographiques inédites sur Michel Agar, ancien ministre des finances du roi Murat, qui prit ensuite le titre de comte de Mosbourg.

M. de Laroussilhe lit un travail de M. Monméja sur un disque romain découvert dans les fondations d'une maison sise rue Victor-Hugo à Cahors. Ce disque en bronze, ou *discus* est un timbre d'appel dont on se servait dans l'antiquité à l'entrée des salles de bains.

La Société, accepte la proposition de M. Valette, tendant à demander à la municipalité une concession à perpétuité du terrain qu'occupe au cimetière le poète Cadurcien Henri Bourette (Valentin).

La séance est levée à 10 heures.

Un aimable griveleur

Hier, la police a mis en état d'arrestation le nommé Jean Guichard, âgé de quarante-trois ans, né à Bergerac (Dordogne), qui a déjà à son actif vingt condamnations pour grivèlerie, mendicité et outrages à des magistrats.

Guichard s'était fait servir à l'auberge Bousquet, rue des Elus, un bon dîner avec café et cognac. Au moment de payer la note, il a prié l'aubergiste de vouloir bien appeler un agent de police pour procéder à l'arrestation d'un individu qu'il accusait de vol. L'aubergiste s'est empressé

d'obéir au désir de son client. A l'arrivée de l'agent, Guichard a déclaré qu'il n'avait pas d'argent pour payer son repas et a dit à l'agent que l'homme à arrêter c'était lui.

Dans le cours de son interrogatoire, Guichard a prié le commissaire de police d'indiquer au procès-verbal « qu'il était heureux de rendre hommage à son hôte qui a du bon vin, et dont la femme fait de la bonne cuisine. »

Acte de probité

Le jeune Louis Sagnet, âgé de 16 ans, employé à la droguerie Vinel, a trouvé, mardi, sur la voie publique, une certaine somme d'argent qu'il s'est empressé de porter au commissariat de police.

Veloce-Sport Cadurcien

Les membres du V.-S.-C. sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu samedi prochain 1^{er} décembre, à huit heures et demie du soir, au siège du club (café Tivoli).

Vol de lapins

Dans la nuit de dimanche à lundi, quatre magnifiques lapins étaient volés à Marguerite Séguy, épouse Bessières, de Caillac.

La bonne femme était lundi matin sur la place du Marché, à Cahors, pour pincer le voleur de ses lapins, qui, pensait-elle avec juste raison, irait les vendre. Malheureusement, elle est arrivée trop tard.

Elle a retrouvé, en effet, deux de ses lapins dont un tout noir; ils avaient été vendus à un marchand de comestibles de notre ville.

Elle a porté plainte à la gendarmerie, qui a fouillé en vain toutes les auberges pour retrouver le voleur.

La gendarmerie a constaté seulement qu'un des voisins de la volée, soupçonné de vol, était de très bonne heure à l'octroi et qu'il avait payé des droits d'enrêe de quatre lapins.

C'est peut-être une piste!

COUR D'ASSISES DE LA HAUTE-GARONNE

Les Scandales Electoraux DE TOULOUSE

Audience du lundi, 26 novembre

Dans les couloirs, comme dans la salle des assises, l'affluence est énorme.

Voici les noms et qualités des six accusés :

Paul-François Mascaras, ancien chef de bureau à la mairie de Toulouse;

Antoine Maux, ancien employé à la même mairie;

François Boyer, employé à la même mairie;

Ferdinand Nègre, chef de bureau à ladite mairie;

Eugène Sigaudès, ancien employé à ladite mairie;

Enfin, Gervais Cantecor, camionneur de profession, et, entre temps, président d'un bureau de vote.

Tous les inculpés sont accusés du crime de faux en écritures authentiques et publiques.

Les faits relevés à leur charge sont les suivants :

1^o Inscription de noms substitués, à l'aide de grattages et procédés chimiques, à des noms d'électeurs régulièrement inscrits;

2^o Noms d'électeurs ajoutés à la liste après sa clôture;

3^o Fragments de listes refaits après mars 1892;

4^o Faux commis dans divers procès-verbaux du scrutin du 1^{er} mai 1892;

5^o Faux commis sur le procès-verbal de recensement des votes, dressé à la 1^{re} section nord, le 20 août 1893;

6^o Faux émargements et enfin faux mandats.

Le siège du ministère public est occupé par M. l'avocat général Jandon.

M^e Félix Roussel, du barreau de Paris, se présente pour M. Latapie, directeur du journal le *Sud-Ouest*, partie civile aux débats.

Au banc de la défense sont assis : M^{es} Desarnants, Jaffary et Vignaux, du barreau de Toulouse; M^e Dazet, du barreau de Tarbes; M^e Bazille, député de la Vienne; en outre, M^e Bepmale, député de la Haute-Garonne, se présentera pour faire, au nom d'un certain nombre d'inculpés, un exposé général de l'affaire.

L'audience est ouverte à midi moins un quart.

Un incident

M^e Dazet, défenseur de Nègre, dépose des conclusions tendant à l'irrecevabilité de la demande d'admission, comme partie civile, au procès, du directeur du *Sud-Ouest*.

M^e Félix, au nom de la partie civile, réplique: « Si vous aviez la conscience nette vous laisseriez venir ici M. Latapie et tous les autres. Vous ne demanderiez pas que la lumière soit mise sous le boisseau. »

Qu'il y a un grand préjudice moral et matériel, non seulement pour une ville comme celle de Toulouse, mais pour la France entière, à être représentée par un député ou un conseil municipal dont l'élection n'a été obtenue qu'à l'aide de fraudes ou de faux.

Après une longue délibération en chambre du conseil, la Cour rend un arrêt recevant et maintenant M. Latapie, en qualité de partie civile, aux débats.

On procède ensuite au tirage au sort du jury.

M. le greffier Bez donne lecture de l'acte d'accusation. Cette lecture dure environ cinq heures.

On annonce que la défense aurait remis, à la dernière heure, au ministère public, une liste de quarante témoins dont elle demande la citation, parmi lesquels M. Constans.

Interrogatoire des accusés

Audience du 27 novembre

M. le président de Parade procède à l'interrogatoire des accusés :

M. le président de Parade fait d'abord un court historique des faits de l'accusation.

Au mois de janvier 1892, un très grand nombre de cartes d'électeurs furent retournées à la mairie avec la mention : destinataire décédé, inconnu ou parti sans adresse, mais néanmoins les électeurs ne furent pas radiés.

L'information a établi qu'un nombre important de citoyens qui auraient dû disparaître des listes par suite de décès, de condamnations ou de changement de domicile, y avaient été effectivement maintenus, soit en 1892, soit en 1893.

De plus, pendant ces mêmes années, deux mille électeurs environ, portés d'abord sur les tableaux de radiation ou de retranchement, furent inscrits sur les listes sans réclamations de leur part et sans décision de révision des listes électorales.

Ce fait, entièrement repressible, de maintenir sur les listes des électeurs qui n'auraient pas dû y figurer, n'a pas été cependant poursuivi, car s'il constitue un abus, il n'a pas paru présenter aux magistrats instructeurs les caractères constitutifs du crime de faux.

En dehors de ces faits, Mascaras a prétendu qu'il commettait des fraudes en très grand nombre dans les bureaux de vote. Comme ces fraudes ne pouvaient constituer que des délits couverts par la prescription, le magistrat instructeur ne s'est pas attardé à rechercher dans quelle mesure et par qui elles auraient été commises.

Néanmoins, il est certain qu'il existe de nombreux défauts de concordance entre le nombre des électeurs dont les noms sont inscrits dans les listes afférentes aux diverses élections de 1892 et 1893 et les chiffres accusés par les procès-verbaux de section.

Entre autres faits, il demeure acquis que des bulletins ont été introduits frauduleusement dans les urnes au cours des opérations électorales, puisque plusieurs des accusés reconnaissent avoir pratiqué, après la clôture, des émargements fictifs, dans le but de faire coïncider le nombre d'électeurs émargés avec celui des bulletins indiqués aux procès-verbaux du dépouillement :

M. le président ajoute : « Si la municipalité n'a pas été poursuivie, c'est que le magistrat instructeur a considéré qu'il ne s'agissait que d'un délit électoral prescrit par trois mois. »

Premier interrogatoire

Le président interroge Boyer, employé à la mairie, au sujet des faits qui sont reprochés aux accusés.

Celui-ci reconnaît : 1^o Avoir substitué, après la clôture des listes, 26 noms d'électeurs à ceux qui existaient précédemment et qui avaient été enlevés par des grattages ou procédés chimiques; 2^o Avoir commis tous les faux relevés sur les procès-verbaux afférents aux élections du 1^{er} mai 1892.

Cette manœuvre, dit le président, avait pour but d'abaisser le chiffre de la majorité et de modifier les résultats du scrutin.

3^o Boyer reconnaît avoir recopié sur des fragments de la liste minute, refaite pour remplacer la liste authentique maculée par de nombreuses fraudes. Il a altéré le procès-verbal de recensement général de l'élection du 1^{er} mai 1892, en attribuant 89 voix en trop au sieur Laurent, 6 en trop au sieur Pernetu, et, au contraire, en enlevant 99 au sieur Philippe et 1 au sieur Voisin.

M. le président — Vous avez accompli des actes illicites.

R. — Je ne croyais pas être rendu responsable, attendu que j'exécutais les ordres de mon chef.

Boyer déclare que Mascaras, son chef hiérarchique, se faisait remettre de l'argent par ses employés et qu'il les remboursait au moyen de faux mandats sur la caisse municipale, représentant des journées de travail qui n'avaient été que partiellement effectuées.

L'accusé, Eugène Sigaudès, également ancien employé de la mairie, reconnaît avoir opéré de faux émargements aux élections du 31 juillet 1892.

Sigaudès reconnaît ensuite avoir, le 15 juin et le 1^{er} juillet 1893, établi, sur l'indication de Mascaras, deux faux mandats, l'un de 70 francs et l'autre de 84 francs, pour paiement de journées qu'il n'avait qu'en partie exécutées.

Le président explique que Mascaras nie avoir eu connaissance de l'établissement frauduleux

de ces titres, mais il reconnaît que Sigaudès, son employé, lui avait prêté 50 francs et c'est à raison de ces faux et à la suite du scandale qui en résulte, que Mascaras a été renvoyé de la mairie.

MARCHE DU TRAIN 1021

A PARTIR DU 1^{er} DÉCEMBRE 1894

A partir du 1^{er} décembre, le train 1021 se dirigeant sur Capdenac et qui part actuellement à 7 h. 45 du matin, partira à 7 h. 35 matin, soit 10 minutes plus tôt.

Cahors (Départ).....	7 h. 35 matin.
Cabessut.....	7 h. 44
Arcambal.....	7 h. 55
Vers.....	8 h. 4
St-Géry.....	8 h. 13
Conduché.....	8 h. 26
St-Cirq-Lapopie.....	8 h. 33
St-Martin-Labouval.....	8 h. 44
Calvignac.....	8 h. 52
Cajarc.....	9 h. 06
Montbrun.....	9 h. 17
Toirac.....	9 h. 27
Lamadéleine.....	9 h. 40
Capdenac (Arrivée).....	9 h. 52

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 2 DÉCEMBRE

de 3 à 4 h. du soir (*Allées Fénélon*)

Le Pilote, pas redoublé	Sellenick.
Stradella, ouverture	Flotow.
Le Muguet, valse	Dalbert.
Le Désert, selection	F. David.
Merci, Polka	G. Michel

PRIME-MUSIQUE

ÉTRENNES 1895

M. Choudens, éditeur de musique à Paris, a préparé, en vue des étrennes 1895, un magnifique Album que nous sommes heureux d'offrir en prime à nos abonnés et à tous nos lecteurs.

Cet Album, édité avec le luxe de papier, de gravure et de couverture qui distingue la maison Choudens, justement soucieuse de sa grande renommée, contient, en ses 95 pages, douze valses célèbres de Métra et de Waldteufel, d'après Gounod, Hervé, Offenbach et Audran. C'est le recueil des valses jouées cet hiver aux bals de l'Opéra.

Il offre, en outre, l'avantage d'être par son prix à la portée des plus modestes bourses.

Chez les marchands de musique, chaque morceau étant marqué au prix fort d'environ 8 fr. et vendu net 3 fr., un album, contenant douze morceaux de cette importance, représentant une valeur réelle de 36 francs.

Notre traité avec M. Choudens nous permet de le livrer au prix de 5 fr., soit quarante centimes pour chaque valse.

Dès aujourd'hui, les abonnés et lecteurs de notre journal peuvent nous demander l'Album.

Pour le recevoir franco, envoyer en plus les frais de port se montant à 0 fr. 60 ou à 0 fr. 85, suivant que l'expédition devra être faite en gare ou à domicile.

« Des spécimens sont déposés dans nos bureaux et tenus à la disposition du public. »

LA VALSE

Album de douze danses

TABLE DES MORCEAUX

1. Waldteufel : *La Mascotte*, Audran. — 1 page.
2. Métra : *Le Grand Mogol*, Audran. — 8 pages.
3. Waldteufel : *Micaëla*, valse. 17 pages. —
4. Métra : *La Cigale et la Fourmi*, Audran. — 24 pages.
5. Waldteufel : *Barcarolle*, valse. — 34 pages.
6. Métra : *Stella*, valse (*La Fille du Tambour-Major*). Offenbach. — 42 pages.
7. Waldteufel : *Madame l'Archiduc*, Offenbach. — 49 pages.
8. Métra : *Barcarolle (Contes à Hoffmann)*. Offenbach. — 56 pages.
9. Waldteufel : *Valse vénitienne*. — 65 pages.
10. Métra : *L'Inséparable (Femme à Papa)*, Hervé. — 73 pages.
11. Waldteufel : *Hommage à Offenbach*. — 82 pages.
12. Métra : *Olivette (Les Noces d'Olivette)*, Audran. — 84 pages.

MIRABEL (T.-et-Garonne).

Les **Pilules Giequel** sont de vrais talismans, tant est subit et inattendu l'heureux effet qu'elles produisent ! Depuis que j'en fais usage, plus de maux de tête, plus de points dans le côté, plus de douleurs dans les reins, estomac et ventre libres; digestion et sommeil parfaits.

Signé : V. Long, Presbytère de Mirabel.

BONNES BARRIQUES A VENDRE

A de bonnes conditions

S'ADRESSER A LA LIQUIDATION

J. CANGARDEL et FILS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Re-

tour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Bibliographie

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr. ; 240 patrons repréentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun ; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, en joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaîtra aisément qu'un abonnement à la *Mode Illustrée* est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse que puisse faire : c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La *Mode illustrée*, *Journal de la Famille*, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un *Supplément littéraire*, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in-4°, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le *Journal*, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition : Trois mois, 3 fr. 50 ; — Six mois, 7 fr. ; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition : Trois mois, 7 fr. ; — Six 13 fr. 50 ; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents
INNOCUITÉ PARFAITE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Écharpes pour maîtres et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 46, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES
Une **MAISON** située à Labéraudie
8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

AVIS

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe ; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^o Montcoutié.

PRIX MODÉRÉS

VIGNES AMÉRICAINES

Par millions à la vente
Plants Greffés et Soudés (900 variétés)

VICTOR COMBES

Lauréat du Concours de Vignobles, Membre du Jury,
Chevalier du Mérite Agricole

A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot)

PRIX-COURANT (Année 1895)

PLANTS GREFFÉS SOUDÉS 1 ^{er} choix	VIGNES AMÉRICAINES	Durées Radicées
En variétés du pays, Midi, Gironde, etc., etc., greffés sur Riparia, Jacquoz, Herbemont, Solonis, Violla à 750 fr. le mille.	Black Défilance	30 100
Sur Ruprestis Martin, Canzian, port de Taylor, York à 200 fr. le mille.	Canada	50 100
Sur Ruprestis Phénomène du Lot (1)	Clinton ou Poinzin	10 40
Berlandieris du Texas, à 300 fr. le mille.	Cunningham	15 60
Aspiran teinturier B ^e , Carignan B ^e , Bungalais bleu, 30 fr. par mille en plus que ci-dessus.	Cynthia	20 100
Nous avons aussi toutes variétés en raisins de table. Variétés de Moscat, Chasselas, M. Jaga, Olivette, Sultanine, Nihiloscol, blanc et noir (raisin de 0 ^m 80 de long), Kabyli, Plant de la beauté, etc., etc. Les prix sont donnés par correspondance.	Croton	10 200
(1) Ce porte greffe est supérieur à tous les Ruprestis et Hybrides américains connus jusqu'à ce jour.	Duchess	100 500
Il importe, dit M. Millardet, de ne pas confondre cette plante avec les autres Ruprestis mâles comme elle : Ruprestis St-Georges, Reich, Richter, Gallard, Lascastelles, Sijas, Beaulicola, etc., etc.	Herbemont	10 50
Pour plus amples renseignements, demander la notice sur le Ruprestis Phénomène du Lot vrai, envoyée franco sur demande.	Herbemont d'Aurole	100 150
	Herbemont Touzan	100 150
	Jacquoz à gros grains	10 40
	Jacquoz d'Aurole	100 150
	Jacquoz d'Aurole Gazalis	300 800
	Othello	10 30
	Noah	20 100
	St-Sauveur (extra-fertile)	50 150
	Sécretaire	50 100
	Sénasquas	40 80
	Triumph	50 100
	Berlandieris Phénomène	300 500
	Berlandieris du Texas, la p.	1 2
	Cinétra	200 400
	Cordifolia	50 100
	Riparia Ruprestis	50 100
	Riparia tomentueux	10 30
	Riparia gloire	30 50
	Ruprestis large feuille	15 50
	Ruprestis du Lot	40 100
	Solonis	10 40
	Violla	10 40
	York Madeira	15 50

N. B. — Je garantis la fraîcheur et l'authenticité de toutes mes fournitures sur facture. Je garantis aussi la reprise de tous mes plants greffés et racinés, plantés avant fin février. A l'automne prochain, je m'engage à remplacer les manquants.

SANS ENGAGEMENT COMME QUANTITÉS. Je m'engage à livrer les quantités et variétés portées sur la carte, qu'autant que la vente sera définitivement confirmée par correspondance.

RAPHIA DU JAPON, 1 fr. le kilo. Pince Aliés, 4 fr. Bouchons fendus, 4 fr. le mille. Surgeons de la Grande consoude rugueuse du Caucase, fourrage produisant huit récoltes par an, 200,000 kilog. — Prix 5 fr. les 100 racines, 40 fr. les 1000 racines.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les

et à l'imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors)

La petite Carte de poche

DU LOT

MAISON DE CONFIANCE
LA POSE DES DENTS
Le Redressement
à toutes les Opérations relatives
à L'ART DENTAIRE.
MAUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Marchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)
M. MAUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TELEGRAPHIQUE MAUDOUARD BRV.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS
de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné
Psoriasis, Herpès, Prurigo
Pityriasis, Lupsis, etc., etc.
Même les
Plaies et Ulcères variqueux
dits incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les
HOPITAUX avec le plus grand succès et
présenté à l'Académie de Médecine ne
dérange pas du travail ; il est à la portée
des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il
produit une amélioration sensible.
M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste, ex-Phlébotomiste-Major auxiliaire des Hôp. Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspondance.

BOUGIES REYNAL
à la Glycérine solidifiée
avec les médicaments.
Une application par jour,
guérit sans rétrécissement
ni gastrite, toutes les
Affections Intimes.
M. LENOIR, 1875, Bronze Exp. Univ. Paris 1875,
Admis à l'Exp. Univ. Paris 1889.
DEMANDEZ PROSPECTUS
2, Rue de la Tacherie, Paris.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU

MACHINES A GLACE. - SPÉCIALITÉ : LE KLEIN-BOCK. - BIÈRE EN BOUTEILLE, Marque : Gambrinus

BRASSERIE DE POISSAC, près Tulle (Corrèze)

Victor BÉRAL

Bière bock, Conserve en fûts et en bouteilles

Représentants sérieux sont demandés pour le département du Lot. Bonne commission. Envoi d'échantillons sur demande

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints

Vitrierie en

Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres

Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.